



Appel d'un jugement de Tutelle

Par **cattoche**, le **04/06/2015** à **07:43**

Le juge des tutelles a donné la tutelle des biens à une association alors que depuis que ma mère est malade, cela fait 3 ans, c'est moi qui m'occupe de ses biens.

Pourquoi le juge ne m'a t-il pas convoqué ?

J'ai 15 jours pour faire appel. Dois-je prendre un avocat ?

Depuis 3 ans, tout se passait bien. Ma mère vivait bien et heureuse et son patrimoine a augmenté sous ma gestion. Je ne comprends pas pourquoi le juge me prive de la gestion de ses biens alors que je fais tout pour la préserver. Que fera de mieux une association qui ne la connaît même pas ?

Quelle chance ai-je de gagner en appel ?